



Bien acquis avant le mariage.

Par **ma diva**, le **18/09/2008 à 17:46**

mon ami et moi allons nous marier en mai 09. il souhaite acquérir une maison avant notre mariage en contractant un credit seul. lui souhaite que je subviene aux besoin du couple pendaqnt que lui regle les mensualités. Nous n'envisageons pas de faire un contrat de mariage. QUELS SONT MES DROITS SUR CETTE MAISON ? Merci

Par **citoyenalpha**, le **18/09/2008 à 19:48**

Bonjourrrnattention sans contrat de mariage vous n'aurez aucun droit sur cette maison en cas de divorce.rnrnPar conséquent vous ne pouvez accepter une telle situation surtout si vous devez assumer des charges supplémentaires pour le couple. Cela revient à contribuer au financement de la maison... mais pas en droit.rnrnDîtes à votre futur mari que vous êtes prêt à acquérir la maison après le mariage ou à défaut les charges du couple devront être réparti équitablement en faisant abstraction des mensualités versées pour le remboursement du crédit immobilier pour cette maison.rnrnEnfin soyez diplomate ... mais maintenant vous savez à quoi vous en tenir. rnPourquoi souhaite-t-il acquérir cette maison avant mariage??? Quels sont vos avantages??? rnrnRestant à votre disposition